

CFTC (DGCCRF)

De: FO (DGCCRF)
Envoyé: mardi 2 novembre 2021 09:55
À: BEAUMEUNIER Virginie (DG)
Cc: SCHWOB André (Chef de Service SR); OUDOT Coralie (Sous-Directrice 2); CFTC (DGCCRF)
Objet: Instruction IN/2A/RH/008 relative à la nomination aux emplois d'Inspecteur Expert au titre de la campagne de l'année 2021

Madame la Directrice Générale,

La parution ce vendredi 29 octobre de la version 6 de l'instruction IN/2A/RH/008 relative à la nomination aux emplois d'Inspecteur Expert au titre de la campagne de l'année 2021 nous interpelle très fortement.

Cette nouvelle version introduit, en effet, une modification par rapport aux années précédentes d'une extrême importance pour le déroulé de carrière des agents :

« En cas de changement de poste d'un agent « inspecteur expert », le détachement dans l'emploi d'inspecteur expert sera réexaminé au regard des fonctions exercées par l'agent dans son nouveau poste, et de leur adéquation avec les domaines d'expertise listés au §1 ci-dessus. A défaut, les agents concernés seront réintégrés dans le grade d'inspecteur. »

Comme vous ne l'ignorez pas, notre alliance **CCRF-FO / CFTC-CCRF**, qui revendique la création d'un grade de débouché « enquêteur » pour les inspecteurs, dénonce de manière récurrente le caractère « précaire » de ce détachement dans l'emploi d'Inspecteur Expert.

Notamment, à l'occasion du groupe de travail CCRF du 1^{er} octobre 2019, nous avons fait remarquer en questions diverses que les inspecteurs experts arrivés au terme de leur détachement de 10 ans (5 ans avec renouvellement de 5 ans) pouvaient se trouver confrontés à un avis défavorable de la part de leur supérieur hiérarchique ou de leur Directeur pour une nomination dans une nouvelle expertise. Le Chef de service du réseau ne nous avait alors pas caché que l'Administration envisageait d'opposer le cas échéant un refus à une demande de renouvellement de 5 ans ou à une nouvelle nomination.

La nouvelle version de l'instruction, véritable épée de Damoclès au-dessus de la tête des agents concernés, démontre très clairement la volonté de l'Administration, dans la logique de son plan stratégique de transformation de la DGCCRF et des LDG promotions, de persister et de durcir encore sa position quant au déroulé de carrière des agents.

Ce signal fort passe outre nos alertes sur le mal-être des agents et piétine les bases les plus élémentaires du dialogue social.

Pour nos syndicats **CCRF-FO** et **CFTC-CCRF**, le dialogue social doit passer par la consultation des représentants du personnel et l'ouverture de véritables négociations notamment sur les projets d'instructions impactant les carrières des personnels.

En conséquence, nous vous demandons de réunir de toute urgence un groupe de travail sur le sujet de l'emploi d'Inspecteur Expert, ainsi que de mettre à l'ordre du jour du prochain CTPM l'instruction relative à la nomination aux emplois d'IE.

Par ailleurs, nous vous rappelons notre demande de réunion d'un groupe de travail consacré aux carrières des catégories C, B et A de la DGCCRF.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos respectueuses salutations.

Françoise LAGOUANERE

Johann PASCOT

Secrétaire générale CCRF-FO

Secrétaire général CFTC-CCRF